

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 73-632/SG/AI accordant à titre exceptionnel un rengagement d'un an à un sergent de la Garde territoriale .

n° 73-632/SG/AI

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
14 avril 1973

Numéro JO
n° 8 du 25/04/1973

Date du numéro
25 avril 1973

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— L'immeuble ci-après désigné, dont l'état de délabrement et de vétusté risque par effondrement de compromettre la sécurité publique, devra être démoli. Art. 2. — Les travaux de démolition, qui seront effectués par les soins et aux frais du propriétaire, devront être entrepris immédiatement et achevés dans un délai de trois mois à compter de la notification du présent arrêté.